

Pour un débat non-électrique sur les chauffages

UN COMPROMIS? Vous l'avez peut-être vu, la question du remplacement des chauffages électriques (PHOTO CÉDRIC SANDOZ) occupe le Parlement vaudois depuis des semaines, donnant, souvent des votes à 1 ou 2 voix près. Or, il nous semble que jouer au hasard des personnes absentes aux séances du Grand Conseil une partie de notre avenir énergétique cantonal n'est pas la meilleure manière d'avancer sereinement. Il faut comprendre qu'une pénurie ou un black-out auraient des effets économiques très importants et le non-remplacement progressif des chauffa-



ges électriques contribue à l'augmentation de ce risque. Dès lors, les Vert'libéraux ont proposé de prendre en compte les capacités financières des propriétaires avant de leur imposer un changement de système de chauffage. En

résumé, si la personne n'a pas les moyens d'effectuer le changement de chauffage, elle pourrait demander une dispense. Nous souhaitons que, dans ce cas, l'Etat entre en ligne de compte pour favoriser ce changement. Cette

proposition réunit derrière elle une large majorité et permettra peut-être de sortir d'un stérile débat entre partis pour aller vers un compromis acceptable tant pour les propriétaires que pour les objectifs climatiques du canton. Ce n'est qu'en sortant de la confrontation et de la logique des blocs que nous arriverons à faire avancer la question énergétique dans notre canton. Nous espérons que la suite des débats au Grand Conseil donnera raison à cette vision optimiste des choses.

SÉBASTIEN HUMBERT, LE VAUD,
ET **DAVID VOGEL**, TRÉLEX,
DÉPUTÉS

«Savoir prévoir des exceptions à l'interdiction»

ESPOIR(S) Récemment, faisant volte-face, le Grand Conseil vaudois a décidé, à une voix près, d'interdire le chauffage électrique des habitations privées. Si, dans le contexte énergétique actuel, cette décision s'impose pour toute nouvelle construction, elle s'avère en revanche totalement inique pour les constructions anciennes. En effet, elle s'attaque à toute une catégorie de petits propriétaires, qui, à l'époque, avaient pourtant fait preuve de civisme et de conscience écologique. Nous avons construit notre villa en 1972. En ce temps-là, la situation était totalement différente: l'électricité abondait et les crises successives du pétrole ainsi que la pollution croissante de l'air constituaient

les préoccupations principales de nos autorités. Raison pour laquelle la C.V.E. nous avait fortement recommandé d'installer un chauffage électrique, nous offrant un tarif préférentiel pour une installation dite «tout électrique» dans notre maison. En compensation de cette «faveur», nous nous engageons à doubler l'isolation thermique de notre logement. Ce que nous avons fait, sans jamais avoir à le regretter, puisque nous étions déjà très préoccupés par la durabilité et les économies d'énergie. Dès 2015, nous avons opté pour une pompe à chaleur qui produit l'eau chaude et équipé notre toit de panneaux solaires. Or, ces panneaux produisent plus, sur

l'année, que notre propre consommation, chauffage compris. **Nous sommes donc producteurs excédentaires d'électricité vert!**

Dans ces conditions, une obligation de transformer notre chauffage avec une chaudière à mazout ou à gaz, aussi polluante l'une que l'autre, serait totalement aberrante, sans compter les frais exorbitants occasionnés sur une villa qui risque d'être démolie d'ici 10 à 15 ans. Aussi, je me permets d'espérer que, dans sa grande sagesse, le Grand Conseil vaudois proposera des exceptions à l'interdiction éventuelle de tout chauffage électrique dans notre canton.

DANIEL CEVEY, CRANS-PRÈS-CÉLIGNY